



COMMUNIQUE AU TITRE DE L'INFORMATION REGLEMENTEE

Paris, le 7 février 2020

Assemblée générale annuelle du 28 février 2020

Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires

Musée Grévin informe ses actionnaires que son Assemblée générale annuelle se tiendra le 28 février 2020 à 8h30, au Musée Grévin, situé 10 boulevard Montmartre – 75009 PARIS.

L'avis préalable de réunion, comportant l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions qui seront soumis au vote des actionnaires, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 22 janvier 2020.

La publication au BALO de l'avis de convocation est prévue le 10 février 2020. Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent dans ces deux avis.

Les documents et renseignements préparatoires relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires et peuvent être consultés sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <https://www.grevin-paris.com/informations-financieres> dans la rubrique « Finances », selon les dispositions légales et réglementaires applicables.

Contact : communication@compagniedesalpes.fr